



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 mars 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 10 mars 2020, sous la présidence du maire suppléant Richard Leblanc, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée et maire suppléant
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque neuf personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 29 par le maire suppléant Richard Leblanc.

R2003-0039

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 février 2020
- 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 28 février 2020
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 mars 2020

- 7.1 Administration
 - 7.1.1 Appui à la Société canadienne du cancer – Avril, Mois de la Jonquille
 - 7.1.2 Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières – Révision périodique – Diffusion communautaire des Îles inc.
 - 7.1.3 Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières – Révision périodique – Conseil pour les anglophones madelinots
- 7.2 Finances
 - 7.2.1 Dépôt du rapport d'activités du trésorier pour l'année 2019 – Transmission au Directeur général des élections
- 7.3 Ressources humaines
- 7.4 Services techniques et des réseaux publics
 - 7.4.1 Projet de réhabilitation de puits – Octroi de contrat gré à gré : Services professionnels pour la préparation de plan et devis et surveillance technique – Autorisation d'appel d'offres pour la réalisation des travaux
 - 7.4.2 Autorisation d'appel d'offres – Mise aux normes de la signalisation routière sur les chemins municipaux (phase 1)
 - 7.4.3 Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) – Approbation de la programmation 2019-2023
- 7.5 Hygiène du milieu
- 7.6 Sécurité publique
- 7.7 Aménagement du territoire et urbanisme
 - 7.7.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 17 février 2020
- 7.8 Développement du milieu et des communications
- 7.9 Loisir, culture et vie communautaire
 - 7.9.1 Dépôt d'une demande de financement dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives
 - 7.9.2 Demande de report de la date de dépôt de la mise à jour de la politique familiale – Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Ministère de la Famille
- 7.10 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
 - 7.10.1 Aréna Wendell-Chiasson – Fin de la démarche de citation



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 mars 2020

No. de résolution
ou annotation

- 7.10.2 Aréna Wendell-Chiasson – Financement des travaux de démolition
- 7.11 Réglementation municipale
 - 7.11.1 Avis de motion – Règlement d'emprunt n° 2020-03 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de réhabilitation de puits d'alimentation en eau potable et un emprunt de 300 000 \$
 - 7.11.2 Dépôt du projet de règlement d'emprunt n° 2020-03 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de réhabilitation de puits d'alimentation en eau potable et un emprunt de 300 000 \$
 - 7.11.3 Adoption du second projet de règlement n° 2020-02-1 modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08, le Règlement de construction n° 2010-10, le Règlement relatif à l'émission des permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction n° 2010-11 et le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 2010-13
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

R2003-0040

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 février 2020

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 février 2020.

Sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

R2003-0041

Approbation du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 28 février 2020

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 28 février 2020.

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé et d'entériner les décisions prises lors de cette séance.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 mars 2020

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

R2003-0042

Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 28 janvier au 21 février 2020 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 063 990,89 \$.

CORRESPONDANCE

Le maire suppléant passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil en ont pris connaissance et la correspondance est déposée aux archives de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

R2003-0043

Appui à la Société canadienne du cancer – Avril, Mois de la Jonquille

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU' environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 mars 2020

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie, aux cicatrices et que par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

que le conseil municipal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

R2003-0044

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières – Révision périodique – Diffusion communautaire des Îles inc.

Le conseil est saisi d'une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour l'organisme « Diffusion communautaire des Îles inc. » dans le cadre d'une révision périodique effectuée par la Commission municipale du Québec.

CONSIDÉRANT QUE l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale prévoit que la Commission doit consulter la Municipalité pour connaître son opinion à l'égard de cette demande;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est pas en mesure de certifier que l'immeuble visé n'est utilisé qu'aux seules fins des activités admissibles en vertu de l'article 243.8 de la loi;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 mars 2020

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que la Municipalité informe la Commission qu'elle s'en remet à la décision que celle-ci prendra à l'issue de la consultation de l'organisme ci-dessus mentionné.

R2003-0045

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières – Révision périodique – Conseil pour les anglophones madelinots

Le conseil est saisi d'une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour l'organisme « Conseil pour les anglophones madelinots » dans le cadre d'une révision périodique effectuée par la Commission municipale du Québec.

CONSIDÉRANT QUE l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale prévoit que la Commission doit consulter la Municipalité pour connaître son opinion à l'égard de cette demande;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est pas en mesure de certifier que l'immeuble visé n'est utilisé qu'aux seules fins des activités admissibles en vertu de l'article 243.8 de la loi;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que la Municipalité informe la Commission qu'elle s'en remet à la décision que celle-ci prendra à l'issue de la consultation de l'organisme ci-dessus mentionné.

FINANCES

R2003-0046

Dépôt du rapport d'activités du trésorier pour l'année 2019 – Transmission au Directeur général des élections

CONSIDÉRANT les élections municipales tenues le 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est assujettie au chapitre XIII de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, notamment aux dispositions de l'article 513 stipulant que le trésorier procède au dépôt, devant le conseil municipal, d'un rapport de ses activités pour l'exercice financier précédent;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 mars 2020

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil prenne acte du dépôt du rapport d'activités par la trésorière
pour l'année 2019.

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

R2003-0047

Projet de réhabilitation de puits – Octroi de contrat gré à gré : Services professionnels pour la préparation de plan et devis et surveillance technique – Autorisation d'appel d'offres pour la réalisation des travaux

CONSIDÉRANT QUE le 9 avril 2019, le conseil a octroyé un mandat à la firme Arrakis Consultants inc. pour la réalisation d'une étude diagnostique de 7 puits d'eau potable présentant une baisse de production dans les secteurs de Havre-aux-Maisons et de l'île centrale;

CONSIDÉRANT QUE le rapport déposé par les consultants à cet effet recommande de corriger la problématique de colmatage et d'effectuer des travaux de nettoyage et de remises en état pour 5 des 7 puits expertisés;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels transmise par Arrakis Consultant inc. pour la préparation des plans et devis, et la surveillance des travaux au moment de leur réalisation;

CONSIDÉRANT QU' il y a également lieu pour le conseil d'autoriser le lancement d'un appel d'offres concernant la réalisation des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil municipal octroi à la firme Arrakis Consultants inc. un contrat de gré à gré, de 42 112,50 \$ plus les taxes applicables, relativement à la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de réhabilitation des 5 puits ciblés;

que cette somme soit financée à même le surplus accumulé du service d'aqueduc;

que la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, soit autorisée à lancer un appel d'offres pour des travaux de réhabilitation de puits d'eau potable et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à ces deux contrats.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 mars 2020

No. de résolution
ou annotation

R2003-0048

Autorisation d'appel d'offres – Mise aux normes de la signalisation routière sur les chemins municipaux (phase 1)

CONSIDÉRANT QUE la signalisation routière est un outil de communication essentiel destiné à l'usager de la route et qu'elle permet d'accroître la sécurité et la fluidité de la circulation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des services techniques et des réseaux publics à l'effet de procéder à la réalisation de travaux visant à corriger à court terme, certaines déficiences en matière de signalisation routière sur le territoire et à entreprendre à plus long terme, une mise aux normes complète de la signalisation routière municipale;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'autoriser le lancement d'un appel d'offres dans le cadre de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil municipal autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à lancer un appel d'offres public relativement à des travaux de mise aux normes de la signalisation routière.

R2003-0049

Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) – Approbation de la programmation 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine :



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 mars 2020

- s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

R2003-0050

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 17 février 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu et pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

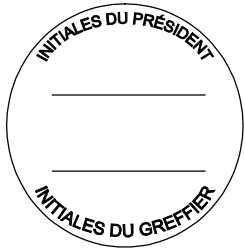
de prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 17 février 2020.

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

R2003-0051

Dépôt d'une demande de financement dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives

CONSIDÉRANT QUE lors du projet de construction du tout nouveau centre multisport, la Municipalité a procédé au réaménagement du terrain de soccer et effectué



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 mars 2020

les travaux nécessaires afin de le rendre réglementaire et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QU' il y aurait lieu d'installer un système d'éclairage pour une utilisation optimale du terrain de soccer;

CONSIDÉRANT QU' au terme d'une entente bilatérale entre les gouvernements fédéral et provincial, le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives a été élaboré pour permettre le financement de projet de construction, d'aménagement, de mise aux normes ou de rénovation d'installations sportives et récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire souhaite déposer une demande d'aide financière relativement à ce projet dans le cadre de ce programme;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine autorise la présentation du projet « Installation d'un système d'éclairage pour le terrain de soccer » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

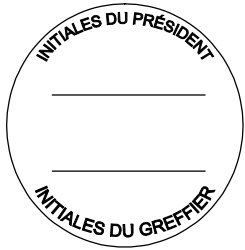
que soit confirmé l'engagement de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

que le conseil désigne le régisseur sport et plein air, Vincent Leblanc, comme personne autorisée à agir et à signer, au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

R2003-0052

Demande de report de la date de dépôt de la mise à jour de la politique familiale – Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Ministère de la Famille

CONSIDÉRANT QU' en 2018, la Municipalité a conclu avec le ministre de la Famille, dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales, une convention d'aide financière (2017-2020) pour la réalisation d'une mise à jour de la politique familiale incluant le plan d'action, prévue pour avril 2020;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 mars 2020

CONSIDÉRANT QUE la restructuration du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire a engendré un retard dans la réalisation des étapes de cette mise à jour;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire de demander au ministère de la Famille d'accorder à la Municipalité un report de six mois à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

qu'une demande soit acheminée au ministère de la Famille pour que soit reporté, jusqu'en septembre 2020, le dépôt de la mise à jour de la Politique familiale de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

R2003-0053

Aréna Wendell-Chiasson – Fin de la démarche de citation

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné le 13 juin 2016 dans le but d'inclure officiellement l'aréna Wendell-Chiasson au patrimoine culturel des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE le processus n'a pas été complété et que le règlement n° 2006-01 sur la citation de monuments historiques n'a pas été modifié;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a résolu en mai 2019, de démolir ledit bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le ministère souhaite être informé de l'orientation du conseil relativement à ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'informer le ministère de la Culture et des Communications que le conseil n'entend pas donner suite à la démarche de citation de l'aréna Wendell-Chiasson au patrimoine culturel des Îles-de-la-Madeleine en modifiant le Règlement n° 2006-01 sur la citation des monuments historiques et de lui signifier l'arrêt des procédures;

de poursuivre les démarches visant la démolition du bâtiment, et d'autoriser Jean A. Hubert à informer le ministère de la Culture et des Communications de ce changement d'orientation du conseil.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 mars 2020

No. de résolution
ou annotation

R2003-0054

Aréna Wendell-Chiasson – Financement des travaux de démolition

CONSIDÉRANT l'orientation prise par le conseil municipal lors de la séance du 14 mai 2019, à l'effet de procéder au réaménagement du terrain de l'aréna Wendell-Chiasson et à la démolition du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU' à la suite des bris survenus au bâtiment de l'ancienne école Marguerite-d'Youville, lors de la tempête Dorian, des travaux de réparation ont dû être réalisés et une réclamation aux assurances a été effectuée à cette fin;

CONSIDÉRANT la démarche d'acquisition de l'immeuble en cours par l'École de cirque des Îles et la demande d'aide financière acheminée à la Municipalité par l'organisme en vue de réaliser certains travaux jugés nécessaires;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de réserver 50 000 \$ à même l'indemnisation des assurances aux fins des travaux devant être réalisés par l'organisme l'École de cirque des Îles, laquelle somme sera remise lors du transfert de propriété de l'ancienne école Marguerite-d'Youville;

d'affecter le montant résiduel provenant des assurances aux travaux de démolition de l'aréna Wendell-Chiasson.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R2003-0055

Avis de motion – Règlement d'emprunt n° 2020-03 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de réhabilitation de puits d'alimentation en eau potable et un emprunt de 300 000 \$

La conseillère, Mme Suzie Leblanc, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de réhabilitation de puits d'alimentation en eau potable et un emprunt de 300 000 \$.

R2003-0056

Dépôt du projet de règlement d'emprunt n° 2020-03 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de réhabilitation de puits d'alimentation en eau potable et un emprunt de 300 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil prévoit réaliser des travaux de réhabilitation de puits dans les secteurs de Havre-aux-Maisons et de l'île centrale;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 mars 2020

- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil de contracter un emprunt pour financer ces travaux;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné séance tenante;
- CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi, tout projet de règlement doit être déposé à une séance préalable à celle de l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil municipal prenne acte du dépôt du projet de règlement n° 2020-03 séance tenante.

R2003-0057

Adoption du second projet de règlement n° 2020-02-1 modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08, le Règlement de construction n° 2010-10, le Règlement relatif à l'émission des permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction n° 2010-11 et le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 2010-13

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'un règlement de zonage, d'un règlement de construction, d'un règlement relatif à l'émission des permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction ainsi que d'un règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le projet de règlement n° 2020-02 lors de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2020;
- CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement a été soumis à la consultation lors d'une séance publique tenue le 11 février 2020;
- CONSIDÉRANT QUE l'étape suivante consiste à adopter un second projet de règlement et de soumettre celui-ci au processus d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'adopter le second projet de règlement suivant intitulé : « Règlement n° 2020-02-1 modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08, le Règlement de construction n° 2010-10, le Règlement relatif à l'émission des permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

10 mars 2020

lotissement et de construction n° 2010-11 et le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 2010-13 »;

de soumettre le second projet de règlement au processus d'approbation référendaire conformément à la loi.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Stratégie d'attraction – Résidences locatives – Demande si une analyse des besoins a été réalisée
- ❖ Suggestion d'annuler le droit de mutation immobilière (taxe de bienvenue) – Investissement pour contrer la problématique du logement
- ❖ Projet de démolition de l'aréna Wendell-Chiasson – Vérification des titres de propriété – Spécifications des exigences à respecter (s'il y a lieu)
- ❖ Demande au conseil sur l'état de la situation en matière de protection des paysages
- ❖ Prix de l'essence aux Îles – Évolution du dossier – Démarche auprès du bureau de la concurrence.

R2003-0058

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 20 h 15.

Richard Leblanc, maire suppléant

Jean-Yves Lebreux, greffier